892

1186

LE RÉGIME FINANCIER DU GOUVERNEMENT MERCIER

EXPOSÉ PAR

UN CULTIVATEUR.

MONTRÉAL

1892

Purchased from the Chancellor Richardson Memorial Fund

CANADIANA COLLECTION QUEEN'S UNIVERSITY AT KINGSTON

ONTARIO CANADA

The EDITH *and* LORNE PIERCE COLLECTION *of* CANADIANA

Queen's University at Kingston

No. 8.

Louis Lussier

LE REGIME FINANCIER DU GOUVERNEMENT MERCIER

EXPOSÉ PAR

UN CULTIVATEUR

Les journaux de toute couleur nous servent de longues colonnes de chiffres auxquelles nous ne comprenons pas grand chose. Les uns nous disent qu'on nous a volés et qu'on nous mène à la banqueroute. Les autres nous affirment que nos finances sont dans un état prospère et que nos ministres sont tous des petits Colbert. Il y a de quoi en perdre le peu que nous savons, surtout quand les journalistes et les politiciens commencent à entamer le chapitre des dépenses et des recettes ordinaires, extraordinaires, spéciales, supplémentaires et je ne sais quoi encore.

Chez nous les choses sont beaucoup plus simples que cela ; la femme tient les comptes du ménage, d'un côté elle met ce qu'on reçoit et de l'autre ce qu'on dépense et la différence fait la caisse ou la dette ; je ne vois pas pourquoi les comptes du gouvernement ne seraient pas de même.

Voulant voter pour le bien du pays, j'ai voulu savoir à quoi m'en tenir sur les finances de la province et après avoir reçu les gros livres des comptes publics, par l'entremise de notre député, je les ai étudiés avec l'aide de mon aîné qui est comptable dans une grande maison de Montréal.

C'est bien moins compliqué que les journalistes le croient.

La première chose à faire était de savoir combien le gouvernement Mercier avait reçu et combien il avait dépensé depuis qu'il est au pouvoir. Mon fils trouva cela tout de suite et fit l'état suivant, d'après les comptes établis par le gouvernement Mercier lui-même :

		Recettes.		Dépenses.
1887-88	.....	$7,639,076	.....	$6,216,743
1888-89	.....	5,997,595	.....	5,124,136
1889-90	.....	3,588,920	.....	5,312,907
		$17,225,591		$16,653,786
1890-91	.....	Excédant prévu des dépenses sur les recettes. (Discours de M. Shehyn, page 26).	.....	1,027,631
				$17,681,417

Recettes.....	17,225,591
Excédant des dépenses sur les recettes de 1887 à 1891 (30 juin).....	455,826
A déduire argent en caisse au 1er juillet 1890.....	412,772
Déficit net.....	$43,054

—$43,054 de déficit en 4 ans ! m'écriai-je, mais ce n'est rien, et je ne comprends pas toute la campagne qu'on fait contre Mercier, pour cela.

Mon aîné qui est pourtant un garçon bien respectueux se mit à rire si fort et si longtemps que les oreilles commençaient à me chauffer.

—Quand il reprit son calme il me dit : Excusez-moi, mais ce résultat est si étonnement faux que je n'ai pu me retenir.

—Pourtant ce sont des chiffres officiels ; un ministre comme M. Shehyn, n'oserait pas mentir et donner des chiffres faux à la chambre.

—Certainement, mais vous trouverez que M. le trésorier Shehyn a bien le soin de toujours dire à la chambre après avoir fourni ses comptes ;

Cet état, naturellement, ne donne que l'ensemble des opérations de cet exercice mais n'indique pas exactement la situation. (Discours du février 1890. Page 91.)

Cette phrase, la plus monumentale qu'un ministre des finances ait jamais prononcée accompagne tous les comptes présentés par M. Shehyn ; et c'est pour expliquer et embrouiller ces comptes qu'il prononce les longs discours que notre député vous a envoyés.

—Alors fais-la moi cette situation.

M. Mercier dépense les dépots confiés au gouvernement.

—Rien de plus simple. Voyez-vous, le gouvernement Mercier avait une manière à lui de tenir ses comptes. Ordinairement les gouvernements comme les particuliers font une différence entre les recettes provenant de ce qu'on leur doit, et les recettes provenant d'emprunts ou de sommes qu'on leur confie. Ainsi pour un gouvernement les recettes réelles, celles qu'on appelles *ordinaires*, ne doivent se composer que des taxes, licences, redevances ou autres revenus similaires. Quant aux sommes que les contracteurs ont pu confier au gouvernement, ou celles que le gouvernement a pu emprunter c'est ce que les gouvernements appellent recettes extraordinaires, et ce que vous et moi nous appellerions tout simplement des dettes ordinaires.

Ainsi, M. Mercier a permis à son trésorier de dépenser $2,178,046, que lui avaient confiées les compagnies de chemin de fer, les employés du gouvernement, les instituteurs, etc.

—Tu ne dis pas ça ?

—Ce n'est pas moi qui le dis, c'est M. Shehyn, lui-même qui l'avoue, tenez là, à la page 26 de son discours sur le budget, prononcé le 31 décembre 1890. D'après ses discours il est facile de comprendre le système financier du gouvernement Mercier : il prenait tout ce qu'il pouvait et le dépensait presque sans compter. Quand le temps de faire le budget arrivait, il séparait ses dépenses et ses recettes en ordinaires ou spéciales de façon à établir des surplus imaginaires que le peuple était bien forcé d'accepter grâce à ce fameux système inauguré par l'hon. M. Shehyn, *de comptes qui n'indiquent pas exactement la situation.*

Elle est pourtant bien claire cette situation et bien facile à établir.

Excédant des dépenses sur les recettes de 1887 à 1891...	$ 43,054
Dépôts fait au gouvernement Mercier et dépensés par lui de 1887 à 1891	2,178,046
Déficit total de 1887 à 1891	$2,221,100

—$2,221,100 ! mangées en quatre ans, ça commence à devenlr sérieux ; est-ce tout, mon fils ?

M. Mercier encaisse deux fois les mêmes sommes.

—C'est tout comme deficit en argent, mais ce n'est qu'une partie de ce que le régime Mercier a coûté à la province.

—Voyons le reste.

—Vous avez vu qu'en arrivant au pouvoir, M. Mercier avait prétendu pour obtenir son premier emprunt de $3,500.000 qu'il avait besoin de cette somme pour payer les dettes laissées par les conservateurs. Ces derniers ont toujours nié l'existence de ces dettes ou tout au moins la nécessité de faire un emprunt pour les couvrir, affirmant que ce que M. Mercier appelait dettes n'étaient qu'un passif représenté par un actif facilement réalisable. Mais admettons pour ne pas entamer une discussion à perte de vue sur le sujet, et aussi pour donner à M. Mercier toutes les chances en sa faveur, qu'il avait raison — ce que j'admets sans le penser—il n'en est pas moins vrai qu'ayant payé ces prétendues dettes avec son emprunt, il aurait dû employer à payer une partie de ses dépenses extraordinaires, les sommes dues au gouvernement conservateur et qu'il a mises illégalement dans ses recettes ordinaires, quand il les a reçues. Il ne peut nier que si les conservateurs avaient reçu ces sommes elles auraient diminué d'autant ce que M. Mercier appelle les dettes de ses prédécesseurs.

Le fait est que M. Mercier a reçu deux fois les mêmes sommes pour payer la même dette ; une fois en les empruntant et une fois en les recevant de ceux qui les devaient.

—A combien s'élèvent ces sommes encaissées deux fois ?

—A $783,000, se divisant comme suit : —

Reçu d'Ontario, pour intérêt sur le fonds des écoles communes	$100,000
Arrérages des taxes sur les corporations commerciales.	558,000
Réglement de la dette de Montréal	125,000
	$783,000

Donc jusqu'ici le régime Mercier a coûté à la province de Québec :

Déficit en argent	$2,221,100
Sommes encaissées deux fois	783,000
	$3,104,100

—Ça devient sérieux ; est-ce tout mon garçon ?

—Pas encore. En 1885-1886, la dernière année complète administrée par les conservateurs les dépenses à même le revenu ont été de $3,032,607, M. Mercier qui voulait faire grand a commencé par agrandir ce chiffre des dépenses.

Ce que M. Mercier a dépensé de plus que les conservateurs.

—Pas possible ! Comment, alors que les libéraux nous disent, quand ils parlent contre les conservateurs, que la province marche à la ruine, qu'elle se dépeuple, ils augmentent les dépenses ! j'aurais cru que les dépenses devaient diminuer avec la prospérité et la population.

—Vous avez raison, mais les politiciens ne sont pas forcés de raisonner honnêtement. Enfin les dépenses ont été comme suit :

1887-88	$3,365,032
1888-89	3,543,618
1889-90	3,881,672
1890-91 Estimé	3,425,645
	$14,215,967

Les conservateurs étaient parvenus à faire baisser les dépenses à $3,032,607; Quatre années de leur régime auraient occasionné une dépense de $12,130,428, Soit avec les dépenses du régime Mercier une différence de ..... $2,085,539.
Qui ajouté au déffcit précédent $3,104,100,

Donne jusqu'ici comme pertes pour la province sous le régime Mercier $5,189,639

— Tu commences à m'effrayer avec tes chiffres ; enfin, as-tu fini ?

—Loin de là ; je continue, seulement je dois vous faire remarquer que les recettes augmentaient en même temps que les dépenses, c'est-à-dire que le peuple avait à supporter des charges plus lourdes qu'on lui imposait uniquement pour payer les extravagances d'un régime corrompu.

La dette flottante.

Le régime Mercier a donc coûté à la province, en plus de ce qu'aurait coûté le régime conservateur, une somme en argent de $5,189,639, de 1887 à 1891, laissant de côté l'année mixte de 1886–1887. Je vais vous montrer maintenant jusqu'où s'élève la dette flottante qu'il a laissée à la province au 30 juin 1891. Il n'y a aucune erreur possible, cette dette est inscrite dans les statuts (54 Vict. chap. 2) elle s'élevait en déduisant les $558,555 imputables à l'année

1891-92, à	$5,903,478
Auxquelles il faut ajouter les subventions accordées aux chemins de fer en vertu de la 54 Vict., chap. 66. En argent	2,544,270
Do en terres pouvant être converties en argent	1,856,050
An pont de Québec en vertu de la 53 Vict., chap. 110	300,000
Soit une dette flottante de	$10,603,798

Ce qui vous prouve que tout ce que j'ai établi contre M. Mercier est au-dessous de la vérité, c'est qu'alors que je porte à $2,221,100 l'argent qu'il a détourné de ses fins légales pour les appliquer à d'autres, les comptes de M. Shehyn portent cette somme à $2,290,618.

Le régime Mercier a coûté $15,000,000 à la province.

—Alors d'après toi, M. Mercier aurait coûté combien à la Province, en quatre ans ?

—Voici ce compte, non d'après moi, mais d'après les comptes publics :

En argent :

Excédant des dépenses de 1887 à 1891, sur les dépenses du gouvernement conservateur de 1886	$2,085,539
Sommes dues au gouvernement conservateur et encaissées deux fois par M. Mercier. (Comme il est déjà dit)	783,000
Sommes confiées à titre de dépôts au gouvernement Mercier et qu'il a dépensées, tel que dit dans l'acte 54 Vict., chap. 2 (dette flottante)	2,290,618

Pertes et dépenses en argent	$5,159,157
Dette flottante, (déduction faite des dépôts dépensés)	8,313,180
Total des pertes et engagements dus au régime Mercier de 1887 à 1891.....	$13,472,337

A ce chiffre colossal de $13,472,337, il faudrait ajouter le déficit de 1886-87 et celui de 1891-1892, que M. Shehyn estimait déjà à $558,555 dans son discours du 20 décembre 1890, et qui s'augmentera de toutes les lettres de crédit que vous connaissez déjà, des emprunts temporaires, des contrats donnés en dehors de l'autorité du parlement, etc, etc. En estimant que la dette flottante y compris les déficits de 1891-92 est de plus de $12,000,000 on est encore au-dessous de la vérité, et cette dette ajoutée aux pertes indiquées porte à $15,000,000 le prix que la province aura dû payer pour avoir eu le bonheur de se faire gouverner pendant 4 ans et demi par M. H. Mercier et ses amis.

Les dettes du gouvernement Ross-Taillon.

—Mais enfin, mon garçon tu ne peux nier que le gouvernement Ross-Taillon avait laissé des dettes.

—Parfaitement, mais il avait laissé également des créances pour les couvrir et au delà; la preuve c'est que M. Mercier les a encaissées; entr'autres les $783,000 que je vous ai établies tout à l'heure. Puis M. Mercier a perdu, gaspillé une partie de l'actif; il a fait cadeau de $100,000 à la ville de Montréal, et a fait remise aux municipalités endettées au fonds d'emprunt municipal de centaines de mille piastres; enfin il a reconnu et payé des dettes que le gouvernement Joly et les gouvernements conservateurs avaient toujours refusé de payer. Vous avez entendu parler des reclamations Lockwood, Pentland, Charlebois, Whelan, et de tous les scandales auxquels elles ont donné lieu. Du reste la dette que les conservateurs ont laissée à M. Mercier ne change en rien les chiffres que j'ai donnés, puisqu'il a emprunté la somme nécessaire à les payer et que j'ai fait la balance de ce qu'il a reçu et dépensé. Si j'avais, au contraire établi le montant réel des obligations laissées à M. Mercier par les conservateurs, le montant de ce que le gouvernement chassé a coûté à la Province se serait grossi de plusieurs centaines de mille piastres, M. Mercier ayant emprunté $3,500,000 pour payer des engagements de moins de $3,000,000.

La position financière de la Province en 1886 et en 1891.

—Tout ce que tu voudras, mais tu commences à me fendre la tête avec tes chiffres; ce que je voudrais connaître c'est la position exacte de la province

actuellement, comparée à celle qu'elle avait quand le gouvernement Ross-Taillon a été remplacé par M. Mercier.

—Rien de plus facile et ça ne va pas être long, nous avons les comptes publics qui parlent pour moi. Pour éviter toute discussion je ne prendrai que les comptes faits par le gouvernement Mercier.

Tenez voici l'état No 4, ajouté au discours prononcé par l'hon. Jos. Shehyn, le 12 avril 1887, il donne l'actif et le passif de la province au 31 janvier 1887, tels que dressés par le gouvernement Mercier.

31 janvier 1887.—Dette fondée non rachetée	$18,155,013 33
Dette flottante	3,988,034 32
Dette totale	$22,143,447 65
Actif	10,754,280 54
Dette nette laissée par les conservateurs au 31 janvier 1887.	$11,389,167 11

La position financière du gouvernement Mercier au 30 juin 1890, y compris les déficits *prévus* pour 1890-91 et 1891-92 est établie comme suit aux pages 20, 21 et 26, du discours prononcé par M. Shehyn le 30 décembre 1890. Je ne transposerai de ces chiffres que l'emprunt de $4,000,000 qui depuis est passé de la dette flottante à la dette consolidée.

Dette consolidée		$21,448,666
" " (emprunt nouveau)		4,000,000
		$25,448,666
Dette flottante telle qu'établie par l'acte 54 Vict., chap. 2	$10,862,353	
Moins l'emprunt	4,000,000	
		6,862,353
Dette totale		$32,311,019
A déduire l'actif		10,606,441
Dette nette		$21,704,578
Dette nette en 1887		11,389,167
Augmentation de la dette CONNUE en 1891, établie par les comptes du trésorier M. Shehyn		$10,315,411

Si on ajoute ce surplus net de la dette aux excédants de recettes absorbés par le gouvernement Mercier, on arrivera au chiffre de $13,000,000 que je vous ai donné comme étant le chiffre connu de ce qu'aurait coûté au 30 juin 1891 à la province le gouvernement Mercier. Mais ce n'est pas tout.

—Hein ?

La dette grandit avec l'augmentation des revenus.

—Non, nul ne sait encore quel sera le déficit causé par les dépenses criminelles faites en 1891, par la perte sur l'emprunt de $4,000,000 et les déficits sur les budgets de 1891 et 1892. Rappelez-vous que le gouvernement Mercier a vidé la caisse, a créé des lettres de crédit pour des sommes considérables et était tellement ruiné qu'il a engagé les dépôts faits à des banques, en garantie de ses fameuses lettres de crédit. La province pourra s'estimer heureuse si les quatre années de pouvoir de M. Mercier ne lui coûtent pas plus de 15,000,000, sans compter ce que M. Mercier a donné sur le fonds d'emprunt municipal pour s'acheter des partisans.

—Et dis-tu que ce beau résultat a été obtenu, en dépit des augmentations de revenus ?

—Parfaitement, les recettes qui étaient de $2,949,562 en 1885-1886, ont été augmentées sous le règne de M. Mercier. Elles ont été en 1889-90 de $3,570,319 et sont estimées à $3,602,835 pour 1891-92. Ce qui veut dire qu'alors que M. Mercier dépensait par an plus qu'il ne recevait, il prenait encore sous forme de taxes aux contribuables un demi million en plus de ce que le gouvernement Ross-Taillon demandait pour faire marcher les affaires de la province.

—Mais comment expliques-tu que les dépenses aient augmenté ?

—Je ne l'explique pas, et personne ne pourrait l'expliquer d'une manière satisfaisante, attendu que presque toute l'augmentation des recettes est due à l'augmentation des anciennes taxes et non à la création de nouvelles taxes exigeant de nouveaux employés.

—Je ne pourrai jamais croire cela.

—Je vais vous le prouver avec les chiffres qui sont là dans les comptes du trésorier de M. Mercier, et pour vous montrer jusqu'à quel point il a trompé le peuple, je vous montrerai en même temps ce qu'il a promis en arrivant au pouvoir.

Les promesses de MM. Mercier et Shehyn et leurs dépenses.

Mais avant de passer aux départements, je vais vous montrer les résultats de l'une des opérations les plus scandaleuses du régime Mercier : celle de la construction du palais de justice et du Parlement à Québec.

Dans son discours du budget, en 1887, M. Shehyn accusa ses prédécesseurs d'avoir dépensé beaucoup plus que les devis pour la construction de ces deux édifices et disait, page 21 :

"Les états fournis par les employés du département des Travaux Publics et du Trésor constatent que le palais de justice de Québec va coûter, une fois fini $528,270.71 et l'hôtel du Parlement $579,584.14."

Cela faisait ensemble $1,107,794.85, or les sommes dépensées pour ces deux bâtisses s'élèvent à ce jour à $2,420,687, soit $1,312,893 de plus que ce que M. Shehyn avait annoncé ; il est vrai que si cet argent a été perdu pour la province, il n'a pas été perdu pour tout le monde ; comme l'a prouvé l'enquête Whelan-Pacaud, commencée à Montréal par la commission.

—Si tu ne me montrais pas ça dans les comptes du gouvernement, je n'y croirais jamais.

—Continuons. L'hon. M. Shehyn disait dans son discours en 1887, page 60 :

" Je crois qu'il sera possible d'opérer des réformes dans l'administration de la justice et de diminuer considérablement les dépenses de ce service. Mon honorable ami, le premier ministre, s'occupe de cette importante question, et je suis persuadé qu'il ne manquera pas de la conduire à bonne fin, dès que la clôture de la session lui laissera un peu de temps pour cela."

Il a dû joliment travailler l'honorable premier ministre pour arriver au résultat suivant :

Administration de la justice :

1885-86	gouvernement conservateur	$478,505
1889-99	gouvernement Mercier	599,883
	Augmentation	$121,378

$211,844 dépensées inutilement.

Quant au département des Terres de la Couronne, M. Shehyn disait en 1887, page 55 :

Les dépenses du département des Terres de la Couronne, vont former un total de $154,411 pour l'exercice en cours ; pour le prochain exercice nous demandons $128,750, ce qui fait une diminution de $25,661. Nous pouvons faire ces retranchements sans affecter l'efficacité de ces services, non plus que les recettes provenant des terres de la couronne. Le besoin de nouveaux arpentages, par exemple, me paraît plus que problématique. Au 30 juin 1886, nous avions en disponibilité 6,968,009 acres de terres de la couronne, arpentées et subdivisées en lots de ferme. En supposant une moyenne de 100 acres par famille, cela fait assez de terre pour établir 69,680 familles, ou une population d'au moins 348,400 personnes. Si rapide qu'on puisse supposer les progrès de la colonisation, on admettra qu'il faudra au moins dix ans pour établir tout ce monde et occuper les 6,968,009 acres de terre arpentées que nous avons actuellement en disponibilité. *Alors pourquoi faire tant de dépenses pour de nouveaux arpentages ?* Je n'en vois pas l'utilité. Du reste, nous affectons à ce service une somme de $30,000, ce qui est plus que suffisant pour les besoins réels et immédiats.

C'était bien parlé ; eh ! bien, malgré ces belles paroles, le coût des arpentages qui était de $30,000 sous le gouvernement conservateur a été de :

$52,844	en 1887–88
50,000	en 1888–89
45,000	en 1889–90
64,000	en 1890–91

Soit une dépense totale de $211,844 en 4 ans pour un travail dont M. Shehyn ne voyait pas l'utilité, avant 10 ans, en 1887. Et ce qu'il y a de remarquable c'est que le trésorier qui déclarait le 12 avril 1887, que $30,000 étaient plus que suffisants pour les besoins réels et immédiats de l'année 1887-88, a dépensé pendant cette même année $52,844, pour ces arpentages.

—Mais ça n'a pas de nom une administration comme ça.

—Alors vous ne vous étonnerez pas quand vous apprendrez que le département des terres de la couronne, administré par l'hon. Georges Duhamel, a augmenté en quatre ans ses dépenses de $120,032. Comparées avec celles du régime conservateur on trouve :

Dépt. des Terres de la Couronne	1885-1886	$130,000
do	1889-1890	250,032
Augmentation sous le régime Mercier		$120,032

Soit bien près du double de ce qu'a coûté l'administration de ce département sous la dernière année du régime conservateur en 1886.

—Je n'en reviens pas.

Les intérêts de la dette.

—Et tout a augmenté dans les mêmes proportions ainsi les dépenses pour les services de la législation qui étaient de $181,987 en 1886, se sont élevées à $312,948 en 1890, soit une augmentation de $130,961, et celles du gouvernement civil qui étaient de $183,675 en 1886 ont été de $255,144 en 1890 soit une augmentation de $71,469 ! Quant aux intérêts de la dette consolidée qui étaient de $977,760 en 1886, ils seront de $1,400,000 en 1892 !!

— Mais enfin pourquoi toutes ces augmentations de dépenses, il me semble que nous avions en 1886, tous les employés qu'il nous fallait pour faire les affaires de la Province?

—Vous avez raison, mais il a fallu que M. Mercier et sa clique récompensent leurs amis, placent leurs créatures et entretiennent tous ces parasites que l'ex-premier employait à chanter les louanges et les qualités de son gouvernement.

—Et quand je pense que tous ces gens-là criaient pardessus les toits que les conservateurs avaient ruiné le pays et qu'avec eux allait arriver l'ère des budgets équilibrés et des surplus. Avons-nous été assez trompés ?

Trompés et volés.

—Trompés et volés; trompés par M. Mercier lorsqu'il était dans l'opposition et volés dès qu'il est arrivé au pouvoir. Pour en avoir la preuve il suffit

de citer quelques unes des résolutions présentées par M. Mercier, à la législature, quand il était dans l'opposition.

Le 21 février 1883, M. Mercier appuyé par M. Shehyn, proposait la motion suivante :

" Tout en étant prête à voter les subsides à Sa Majesté, cette chambre regrette que le gouvernement *au lieu de pratiquer la plus stricte économie et de réduire les dépenses*, propose de les augmenter, notamment celles du gouvernement civil pour lequel le gouvernement demande $37,671 de plus que le montant dépensé l'année dernière, *et elle regrette aussi que le gouvernement se propose d'avoir de nouveau recours à l'emprunt*, au lieu de chercher à mettre fin au déficit annuel par des moyens véritablement efficaces."—[*Journal de l'Assemblée*, 1883, p. 149.]

Le 22 mars 1883, le gouvernement Mousseau ayant demandé l'autorisation d'emprunter $500,000, M. Mercier proposa, appuyé par M. Joly :

" Que cette chambre *voit avec alarme l'augmentation croissante de la dette provinciale* et regrette de voir le gouvernement actuel continuer la politique néfaste et ruineuse de celui qui l'a précédé, au lieu d'adopter un système d'économie propre à faire cesser les déficits et à sauver la province de la ruine dont elle est menacée." (*Journal de l'Assemblée*, 1883, p. 298.)

Le 31 mars 1884, M. Mercier disait encore à l'Assemblée Législative de Québec :

" Espérons que cette année, brisant avec les traditions des trésoriers conservateurs, l'honorable ministre va mettre dans son exposé financier assez de franchise et de clarté ; pour que tous les députés sachent à quoi s'en tenir sur cette question si controversé du chiffre réel de nos déficits.

" En face d'un état de choses aussi ALARMANT, en face d'une situation aussi DÉSESPÉRÉE, il serait dangereux, il ne serait pas sage de faire des récriminations propres à soulever la colère de nos adversaires ; et à nous faire perdre le calme dont nous avons besoin, pour rechercher les remèdes à appliquer."

Le 7 juin 1884, M. Shehyn, appuyé par M. Mercier, disait :

" Cette Chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, mais regrette que le gouvernement ne lui ait soumis, jusqu'à ce jour, aucune mesure pratique tendant à lui procurer les voies et moyens nécessaires pour rencontrer les dépenses ordinaires et extraordinaires qu'il se propose de faire, durant l'année fiscale 1884-85, et de nature à rencontrer nos obligations actuelles et futures ;

" Qu'il appert par l'état que le trésorier nous a donné, lors de son discours sur le budget, le 2 mai dernier, que nous avons encore malgré l'emprunt de $3,500,000, une dette flottante de deux millions de piastres, dont un million est exigible de suite et dont l'autre le sera dans le cours de l'année fiscale prochaine ;

.....

" Que ces chiffres officiels constatent une situation alarmante et qu'il est regrettable que le gouvernement, comptant sur l'intelligence et le patriotisme des membres de cette Chambre, n'ait pas cru devoir lui soumettre des mesures propres à faire cesser cet état de choses et à rassurer les hommes d'affaires de la province ;

" Que ce système tout d'expédients, suivi par le gouvernement laisse le pays

dans une fausse sécurité et augmente encore les dangers de la situation actuelle ;

" Que cette Chambre manquerait à son devoir, si elle ne protestait pas énergiquement contre une politique aussi dangereuse qui, ne profitant pas de l'expérience du passé, cache systématiquement les dangers du présent et compromet gravement le crédit et l'avenir du pays."

A la session de 1885, M. Shehyn proposa, secondé par M. Mercier, la résolution suivante :

" Cette Chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, mais regrette :

" Que le gouvernement n'ait pas rempli ses promesses, en préparant avec soin et soumettant au commencement de cette session des mesures pratiques et énergiques, propres à mettre fin au déficits annuels qui augmentent si gravement les embarras de notre situation financière ;

" Que les hommes d'affaires et les contribuables de cette province sont justement alarmés de la politique d'expédients et d'emprunts du gouvernement politique qui n'offre aucun remède aux maux actuels et les laisse se perpétuer et s'aggraver avec une coupable insouciance."

Le programme financier de Mercier candidat en 1886.

1886, arrive, et dans son fameux manifeste du 22 juin 1886, M. Mercier promettait à son futur peuple :

" 5o. Adoption immediate de moyens énergiques pour améliorer la situation financière de la province et empêcher la taxe directe.

" 6o. Economie des deniers publics et suppression des dépenses d'immigration et d'administration qui ne sont pas strictement indispensables au service public, pour augmenter d'autant les octrois de colonisation ; réforme du système de comptabilité ministérielle qui a donné lieu à tant d'abus."

Autant de promesses, autant de mensonges !

Les fameuses promesses d'un Premier et de son trésorier.

Enfin, 1887 arrive et voici M. Mercier et son fidèle trésorier au pouvoir. L'ex-premier ministre au cours des débats sur l'adresse en réponse au discours du trône disait, après avoir passé en revue l'état des finances de la province :

" N'avais-je pas raison, tout à l'heure, de dire que la situation de la province était très grave..... le tableau de nos affaires prouve clairement que le gouvernement va être obligé bien malgré lui d'emprunter une certaine somme d'argent, pour faire honneur aux engagements contractés par nos prédécesseurs..... Tout ce que le gouvernement pourra faire pour *diminuer les dépenses*, il le fera avec l'énergie qu'il apportera dans toutes les réformes qu'il

se propose de réaliser. Mais en attendant que *cette politique d'économie et de prudente administration produise ses effets bienfaisants*, il faut maintenir intacts l'honneur et le crédit de la province....."

Et l'hon. J. Shehyn, trésorier de M. Mercier, promettait le 12 avril 1887, dans son premier discours ministériel (page 60).

" Enfin, notre politique bien arrêtée, une des principales parties du programme que nous voulons mettre à exécution, c'est d'exercer la plus rigourense surveillance sur l'emploi des deniers publics, de controler strictement toutes les dépenses, de conduire les affaires de la province comme celle des institutions financières et des grandes maisons de commerce les mieux administrées et d'après les règles et la pratique suivie dans ces institutions."

—Tenez, mon père, j'en ai assez de vous lire tous ces mensonges, et d'étaler sous vos yeux cette glue que ces gens ont employée pour attraper les électeurs et s'emparer du trésor public. Vous devez en savoir assez maintenant pour que votre conscience soit éclairée ; quant à moi je vous avoue que je suis profondément humilié d'avoir été gouverné par cette bande de faiseurs, qui nous ont volés comme dans un bois.

Où la continuation du régime Mercier mènera la province.

—L'argent n'est rien, mon enfant.....

—Comment rien ! Rien QUINZE millions de piastres gaspillés en quatre ans et demi ! rien une dette écrasante de $32,000,000 ! rien ces augmentations de taxes mangées par des augmentations de dépenses ! rien, ces déficits annuels qui dépassent le million, alors qu'on nous avait promis des surplus ! vrai mon père, je ne pensais pas que vous teniez tant que ça à votre parti.

—Si tu ne m'avais pas interrompu tu n'aurais pas été obligé de mal juger ton père. Je crois tout ce que tu m'as dit et prouvé par les comptes mêmes du gouvernement Mercier, ces preuves sont irréfutables puisqu'elles sont fournies par le coupable même. J'ai dit l'argent n'est rien parceque " plaie d'argent n'est pas mortelle " mais nous avons perdu plus que notre argent depuis quatre ans ; nous avons perdu le respect des autres provinces et des autres pays. Nous sommes nos maîtres, nous sommes les électeurs qui portons au pouvoir qui nous voulons et on a raison de dire que *les peuples n'ont que les gouvernements qu'ils méritent.* Nous pouvons encore dire que nous nous sommes trompés, que nous l'avons été par ces beaux parleurs, qui nous montrent les orangistes, les gens d'Ottawa, la constitution pour mieux mettre les mains dans nos poches pendant que nous avons les yeux en l'air, mais nous ne pourrions plus invoquer notre bonne foi ou notre honnêteté si nous gardions à notre tête cette bande de voleurs capables et de dupes sans

intelligence. En voilà assez, il ne faut pas perdre notre réputation, notre honneur après avoir perdu notre argent. Je voterai pour n'importe qui, pourvu que ce soit un honnête homme.

—Mais s'il était pour Mercier ?

—Pour un homme savant comme toi, mon garçon, tu viens de dire une bêtise ; il n'y a pas un honnête homme qui consentira à soutenir Mercier. Ceux qui même se propose de le soutenir, n'osent se présenter sous leurs vraies couleurs aux électeurs : ils se disent indépendants ! ce sont des loups couverts de peaux de mouton. Il n'y a pas d'indépendants cette année : le boodlage les a tués. On est pour ou contre les voleurs.

Le devoir des électeurs est parfaitement clair : voter pour Mercier c'est deshonorer et ruiner la province ; voter pour le gouvernement c'est racheter notre honneur compromis et nous sauver de la ruine. Mercier n'aura pas le vote des honnêtes gens et il n'aura pas non plus le vote des patriotes parce que son régime financier nous mène à la banqueroute, à la taxe directe et forcément à l'union législative ; tu dois savoir que ton père est un honnête homme et comment il votera.

—C'est à mon tour, père, à vous poser une question : Pourquoi dites vous que Mercier nous mène à l'union législative ?

—T'es moins finaud que savant. Les partisans de l'union législative savent que jamais ils ne pourront nous agripper tant que nous pourrons faire nos affaires, mais ils nous guettent et attendent le moment où les folles dépenses du gouvernement Mercier nous mèneront à la banqueroute. Alors, ce sera bien simple, ils diront : Vous compromettez le crédit, l'honneur, les affaires de tout le Canada et nous ne pouvons souffrir que vous nous ruiniez. Vous n'êtes pas capables de gérer vos affaires et nous allons en prendre la direction..... avec vous ; ça sera l'union législative. Plus tard ils les administreront sans nous et ce sera une législation sans union.

Pas de ça, mon garçon, et le 8 mars les honnêtes gens et les patriotes, s'ils veulent sauver la Province, son honneur et ses finances devront voter pour le gouvernement contre Mercier.

JEAN-LOUIS,

Cultivateur.